

dinage comprenant entre autres une bêche ordinaire, une bêche-fourche, une binette, deux hachettes. Et aussi de l'outillage de mon mari comprenant entre autres : 1 rabot, 1 petit étai portatif, 1 meule émeri à main, etc... Mme E., avec Mme C. ainsi que Mme D. sont allées dans mon jardin et Mme A. a arraché mes pommes de terre et coupé douze choux. Un bidon de 5 litres de pétrole, 1 litre d'alcool à brûler, un demi litre d'essence que j'avais mis dans le jardin en cas d'incendie ont également disparu. Dans une soupente, dans des tonneaux, environ 20 kg de petit blé pour poules et 5 kg de recoupette pour les lapins. Deux poules de un an, onze pigeons dont quatre jeunes et sept vieux sont disparus également.

Quand je suis rentré chez moi le 30 juin, j'ai constaté qu'il m'avait été volé environ 50 à 60 kilos de cerises. J'ai même trouvé dans un de mes cerisiers une échelle à cueillir les fruits que j'ai remise dans ma cave. En outre en fauchant l'herbe de mon verger, mon fils a trouvé une faux toute neuve qui y avait été cachée. Je tiens ces deux objets à la disposition des légitimes propriétaires s'ils se font connaître.



V

La vie sous l'Occupation

Retour au Conseil

Il a bien fallu reprendre la vie habituelle. Après six mois d'interruption, le conseil tient une séance le 8 décembre 1940, sous la présidence d'Henri Destreil : " Monsieur le Maire, en ouvrant la séance, dit qu'il est heureux de retrouver, après la tourmente, réunis à cette table, tous ses collègues au complet et en bonne santé. Il évoque les jours difficiles de mai et de juin. " Il faudra réparer le camion autopompe qui a " été utilisé en juin et juillet par les troupes d'occupation pour le ravitaillement en eau des troupes cantonnées et, en conséquence, détérioré. De plus, tout l'outillage a disparu. " On doit financer la réparation du camion qui a acheminé les archives de la commune à Cahors et rembourser au secrétaire général de la mairie, Paul Guillemain, les sommes qu'il avait alors personnellement avancées.

Autre mesure locale à prendre en application d'une circulaire du Préfet de Seine-et-Oise qui " a mis en demeure les maires de congédier, sous certaines conditions, les employés communaux âgés de plus de soixante ans ", afin de réduire le chômage. Une femme de service, âgée de 61 ans, ainsi que la gardienne d'enfants, Madame Bâton, sont ainsi remplacées. Cette dernière était alors âgée de 80 ans. Le Bureau de Bienfaisance rend compte de ses dépenses. La commune va s'inscrire dans le programme de grands travaux lancé par Vichy : cela subventionnera des canalisations. Aucun commentaire sur la situation politique ne sera consigné sur le registre des séances, pas plus que pour toutes celles qui suivront jusqu'à l'été 44.



Mme Bâton